

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 OCTOBRE 2008
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 16 OCTOBRE 2008**

Séance : 07 / 2008

15 conseillers présents

L'ordre du jour était le suivant :

- 07 / 2008 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance
- 07 / 2008 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 07 / 2008 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire
- 07 / 2008 / 04- * - Dissolution du centre de secours - Arrêté
- 07 / 2008 / 05- * - Ouverture d'un poste de rédacteur
- 07 / 2008 / 06- * - Vote du Budget Supplémentaire
- 07 / 2008 / 07- * - Demande de participation au financement de l'école privée
« Saint Marie » de BEAUCAMPS
- 07 / 2008 / 08- * - Avenant à la convention du R.A.M
- 07 / 2008 / 09- * - Discussion du testament de Monsieur Georges SENECHAL
- 07 / 2008 / 10- * - Compte rendu aux différents syndicats
- 07 / 2008 / 11- * - Questions diverses

07 / 2008 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Mademoiselle PAGES Evelyne se propose pour être secrétaire de séance et à l'unanimité les membres du conseil sont d'accord.

07 / 2008 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Monsieur le Président demande à l'ensemble des membres du conseil si il doit faire lecture du compte-rendu de la réunion du 4 septembre 2008 et s'il y a des remarques quelconques sur celui-ci.

N'ayant aucun commentaire à y formuler, les membres du conseil approuvent à l'unanimité ce compte rendu.

07 / 2008 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président indique qu'il n'y a eu qu'une seule délégation du maire.

Celle-ci concerne la Convention signée le 25 septembre 2008 avec la commune de LA COUTURE pour l'utilisation par les enfants de l'école des 2 Rivières de la salle des sports.

Cette convention permet de mettre à disposition la salle polyvalente de LA COUTURE chaque vendredi matin, pendant toute la période scolaire.

D'une manière générale, la salle des sports sera utilisée environ 36 semaines à raison de 3h par semaine maximum.

La Convention a été signée pour une période d'un an (de septembre à juin) et sera renouvelée par tacite reconduction.

L'utilisation de la salle des sports aura un coût de 1800 € par an (correspondant aux frais de fonctionnement de la salle par rapport au temps passé + la mise à disposition d'une personne d'entretien).

A cette somme, il faut ajouter la location du bus pour transporter les enfants de l'école jusqu'à la salle de sports soit : 59 € l'aller/retour.

Monsieur WALLE Michel indique que la location de la salle ainsi que du bus auront environ un coût de 4000 € par an.

Arrivée de Monsieur MALY Eric

07 / 2008 / 04- * - Dissolution du centre de secours - Arrêté

Monsieur DESSE Jean Michel informe qu'il a reçu un courrier de la sous-préfecture indiquant que le centre de secours de LAVENTIE était dissous.

Monsieur WALLE Michel demande si l'on va récupérer de l'argent suite à cette dissolution.

Monsieur le Président indique qu'il est écrit dans le courrier que les sommes excédentaires seront partagées entre les communes concernées.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette dissolution.

07 / 2008 / 05- * - Ouverture d'un poste de rédacteur

Monsieur le Président précise qu'en date du 04 septembre 2008, une délibération avait été prise pour l'ouverture d'un poste de rédacteur.

Cependant, la délibération avait été rédigée nominativement, ce qui n'est pas conforme.

Monsieur DESSE Jean Michel demande donc à ce qu'une délibération, plus générale, soit à nouveau prise pour l'ouverture d'un poste de rédacteur.

A l'unanimité les membres du conseil municipal sont d'accord.

07 / 2008 / 06- * - Vote du budget supplémentaire

Les informations relatives au vote du budget supplémentaire sont distribuées à l'ensemble des membres du conseil. Elles ont été débattues lors de la précédente réunion de la commission des finances.

Notamment, un tableau indique toutes les lignes budgétaires qui présentent un excédent ou un déficit. Il convient donc d'équilibrer ces lignes budgétaires.

Suite à ces opérations, Monsieur DESSE Jean Michel informe qu'il y a un reversement de 30 855,18 € à la section investissement.

Monsieur le Président indique qu'il reste une première facture de 28 000 € à régler à l'entreprise WILLART HOVINE (correspondant au remplacement du lambris dans le Foyer Communal).

Côté subventions, Monsieur DESSE Jean Michel informe qu'ont été accordées les subventions du FARDA (13 931,08 €) et d'ARTOIS COMM (13 931,08 €).

Reste à obtenir la subvention de la CAF : environ 11 000 € ainsi qu'une demande de DGE (Dotation Globale d'Équipement) qui sera faite pour 1^{er} décembre 2008.

Dans les sommes à ajouter au budget supplémentaire, Monsieur le Président précise qu'il faut comptabiliser :

- Environ 1000 € pour le déblaiement de la terre rue Gauguet,
- Quelques achats de guirlandes de Noël afin de mieux éclairer le centre de la commune pendant les fêtes,
- Le coût supplémentaire des bus (pour les centres aérés ainsi que les trajets aller/retour à LA COUTURE)
- L'achat de panneaux « ZONE 30 » : 4 début de Zone 30, 4 fin de Zone 30,
- L'achat de 4 panneaux « espace réservé aux handicapés »

Monsieur THOUILLEZ Patrice demande si les 1800 € relatif à la convention signée avec LA COUTURE sont pris en compte.

Monsieur DESSE Jean Michel informe que cette somme apparaîtra sur le budget primitif 2009.

Le vote du budget supplémentaire est adopté à l'unanimité.

**07 / 2008 / 07- * - Demande de participation au financement de l'école privée
« Sainte Marie » de BEAUCAMPS**

Monsieur le Président indique que tous les ans, un courrier parvient à la commune afin que celle-ci subventionne l'école privée « Sainte Marie » de BEAUCAMPS.

Monsieur DESSE Jean Michel fait remarquer que durant l'année scolaire 2007-2008, aucun des enfants de VIEILLE CHAPELLE n'a fréquenté cette école.

Durant l'année scolaire 2008-2009, seul un des enfants de la famille TURPAIN-LEROUX la fréquente.

Monsieur le Président propose de reprendre la même délibération que l'an dernier c'est-à-dire de ne pas donner suite à la demande de subvention.

14 membres du conseil votent pour et un membre s'abstient.

07 / 2008 / 08- * - Avenant à la convention du R.A.M

Monsieur Jean Michel DESSE informe que des modifications concernant des articles de cette convention ont eu lieu notamment l'article 1^{er} en son 4^{ème} point et l'article 2.

Monsieur le Président demande à ce que soit adopté l'avenant à la convention du R.A.M.

A l'unanimité, les membres du conseil adoptent cet avenant.

07 / 2008 / 09- * - Discussion du testament de Monsieur Georges SENECHAL

Monsieur DESSE Jean Michel indique que suite à la lecture du testament de Monsieur SENECHAL Georges, rien n'obligeait à y faire un projet à caractère social. Il est juste mentionné à la fin de son testament que si un sinistre survenait à la ferme, la prime d'assurance devrait être utilisée pour reconstruire un gîte rural, une maison de retraite ou un orphelinat. Monsieur le président souhaite donc informer les nouveaux membres du conseil municipal du contenu exact du testament de M. Georges Sénéchal pour engager une discussion constructive.

Monsieur DE JONCKHEERE prend la parole et souhaite raconter sa rencontre avec Monsieur Georges SENECHAL en Mars 2001 alors qu'il venait d'être élu maire de la commune.

Monsieur SENECHAL lui a lu son testament et celui-ci prévoyait une clause : les bâtiments devaient être utilisés soit pour un orphelinat, soit pour une maison de retraite, soit un gîte rural.

En 2005, Monsieur SENECHAL a indiqué à Monsieur DE JONCKHEERE qu'il souhaitait que la commune verse à son fils Monsieur Gabriel SENECHAL une rente viagère.

Par suite, une réunion a eu lieu entre Messieurs Georges et Gabriel SENECHAL et la commune et Monsieur DE JONCKHEERE les a informés qu'il n'y aurait pas de rente versée à Monsieur Gabriel SENECHAL.

Le 3 septembre 2006 Monsieur SENECHAL Georges est décédé.

Le 9 octobre 2006, la municipalité a eu connaissance de son testament et il s'avère que Monsieur SENECHAL George avait pour souhait que sa ferme soit réhabilitée en projet inter communal (gîte rural, centre aéré, chambres d'hôtes).

Durant les réunions de conseil municipal de janvier et octobre 2007, le testament a été évoqué.

Monsieur DE JONCKHEERE s'était rapproché d'Artois Comm afin de trouver des projets qui s'approchaient le plus près possible du testament de Monsieur SENECHAL.

Il y a eu le projet de faire une annexe de formation du centre d'apprentis de SALLY LABOURSE (problème, ce centre a fermé ses portes).

Il y a eu également le projet de faire de la ferme, un centre de documentation sur les matériaux écologiques renouvelables ; il n'y a pas eu de suite à ce projet.

La Société des Cité Jardins (HLM) proposait de faire des logements sociaux ; là non plus, il n'y a pas eu de suite.

De fil en aiguille se sont greffés les deux projets « LE BELVAL » et « SOURIRES D'AUTISTES ».

Monsieur DESSE Jean Michel indique qu'en outre, la chapelle se trouvant à côté de la ferme est en très mauvais état.

Monsieur DESSE Jean Michel propose de se rapprocher d'une association d'ARMENTIERES qui rénove les chapelles.

Monsieur WALLE Michel indique qu'il existe une association du même genre à LESTREM et propose de prendre contact avec son Président, Monsieur MANGIN.

Monsieur DESSE Jean Michel aimerait que la ferme soit inscrite au patrimoine tout comme pourrait l'être la chapelle, mais Monsieur DE JONCKHEERE lui indique que cela aura un coût pour la commune.

La question qui est posée à l'ensemble des membres du conseil est de savoir si l'on reste sur les deux projets sociaux ou si l'on permet à d'autres associations de venir se greffer sur le projet en question.

Monsieur WALLE Michel vient préciser que lors d'une réunion du C.C.A.S, 8 membres du Conseil municipal ont adopté une position pour que le projet de la ferme ait un caractère social.

Monsieur WALLE Michel indique que les deux projets présentés tiennent la route et que l'un des deux concerne directement l'histoire du village et de la ferme.

Madame MOREL Dorothée propose, afin de suivre la mention d'orphelinat dans le testament de M. SENECHAL, de se renseigner sur un projet d'orphelinat avec la création d'un village d'enfants, suivant l'Association du même nom.

Le but de ce village d'enfants est de remplacer une famille quand celle-ci ne peut plus assumer son rôle et surtout, de ne pas séparer la famille.

Ce serait des cellules d'accueil pour des fratries.

Monsieur LHERMITTE Pierre précise que ces villages d'enfants existent déjà.

Monsieur THOUILLET Patrice évoque le problème du retardement des deux projets si l'on en ajoute un troisième.

Après plusieurs minutes de réflexion, il a été décidé à l'unanimité de continuer sur les deux projets sociaux qui ont été retenus précédemment.

La discussion se poursuit pour déterminer le choix du ou des projets.

Monsieur MALY Eric souhaite que cela se fasse à bulletin secret.

Avant le vote, Monsieur le Président propose son point de vue « critique » et rappelle les avantages et inconvénients de chaque association :

« SOURIRES D'AUTISTES » :

- création d'un cadre de vie familiale
- accueil de personnes autistes majeures
- PLU à revoir
- Voieries à revoir
- Réalisation du projet dans un avenir de 4 à 6 ans
- Une partie de la Ferme mal adaptée pour recevoir des autistes
- Possibilité d'embauche
- Développement des petits commerces
- Activités possibles avec le centre équestre
- environ >60 personnes en tout sur le site la journée
- Attache familial du projet avec Monsieur Sénéchal
- Activité conforme avec le souhait de Monsieur SENECHAL

« LE BELVAL » :

- création d'un cadre de vie
- accueil d'enfants mineurs
- le PLU n'est pas à revoir
- Rénovation rapide de la ferme par des jeunes
- Financement par le Conseil Général et éventuellement du Ministère de la Défense
- Chaque adolescent ne resterait que 6 à 9 mois
- 10 personnes en tout sur le site la journée
- Pas de lien familial avec Monsieur SENECHAL
- Activité sociale conforme avec le souhait de Monsieur SENECHAL

Monsieur le Président indique qu'une majorité des habitants de la rue des Clercs penche pour le projet de Madame SERRURE avec « Sourires d'Autistes ».

La question est donc posée de savoir s'il n'est pas possible de faire coexister ensemble ces deux projets.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil de voter sur cette éventualité.

13 membres votent pour, 2 s'abstiennent

En conséquence, Monsieur DESSE Jean Michel va prendre contact avec les deux associations afin de recueillir leurs opinions et leurs observations.

07 / 2008 / 10- * - Compte rendu aux différents syndicats

ARTOIS COMM : Monsieur le Président indique qu'il a reçu un courrier d'Artois Comm afin que l'agglomération de commune acquière la compétence concernant la détermination de l'accessibilité de tous les bâtiments des communes pour les personnes handicapés ou à mobilité réduite.

10 membres du conseil sont d'accord pour donner cette compétence à Artois Comm, 3 s'abstiennent et 2 sont contre.

Monsieur le Président évoque ensuite deux autres points évoqués à Artois Comm :
Le premier point concerne la contractualisation entre le Conseil Général et Artois Comm concernant les petites communes.

Malgré cette contractualisation, Monsieur DESSE Jean Michel précise que l'on pourra toujours bénéficier des subventions du FARDA octroyées aux communes de moins de 2 000 habitants.

Le deuxième point concerne l'environnement et une réflexion de Monsieur GAQUERE sur certains syndicats comme le SIPAL ou le SIAAAH.

SIADep : Monsieur CRANKSHAW Freddy a assisté à une réunion du SIADep.

Durant cette réunion, a été voté le budget supplémentaire 2008 pour un montant total de 342 032,23 €.

Sur le budget de dépense incendie, il reste à réaliser pour un montant de 19 213,74 €.

Concernant le budget du service de l'eau, celui-ci s'élève à 3 214 884,06 €.

Quant aux créances irrécouvrables (qui concernent 6 ou 7 personnes), le montant se porte à 4313,78 €.

SIAAA : Monsieur WALLE Michel informe de l'envasement de la Loïse par l'ancienne station d'épuration de Beuvry. Une réunion a eu lieu en mairie de BEUVRY afin d'étudier avec le SYMSAGEL et Artois Comm la participation financière de chacun pour la restauration de cette rivière.

ARTOIS COMM : Monsieur MALY Eric indique qu'une réunion a eu lieu pour le Comité de l'Aménagement de l'Espace.

Monsieur MALY indique que beaucoup des sujets discutés ne concernaient pas la commune.

SICLA : Monsieur MALY Eric informe qu'une première réunion a eu lieu le 29 septembre à RICHEBOURG, le quorum n'ayant pas été atteint, la réunion n'a pas eu lieu.

Une autre réunion a eu lieu le 6 octobre; durant celle-ci ont été approuvés les Procès Verbaux de séances.

Cette réunion a également eu pour points le règlement intérieur du SICLA, les indemnités du Président (diminution de 6,567% à 4,40%), le nouveau secrétaire et les questions diverses.

07 / 2008 / 11- * - Questions diverses

Monsieur le Président indique que l'on a reçu une subvention de 13 931 € de la part d'Artois Comm. Il demande à l'assemblée de l'autoriser à accepter cette subvention et de signer la convention relative à cette subvention avec Artois-Comm.

A l'unanimité, les membres du conseil sont d'accord.

Monsieur le Président indique que l'on a eu connaissance d'un fax de la préfecture indiquant que la station d'épuration de BETHUNE a pour projet de rejeter ses eaux traitées dans la Lawe, et non plus dans le canal d'Aire (changement d'exutoire).

Monsieur WALLE Michel indique que cela représente 11 200 m³ d'eau par jour en période sèche et plus de 28 000 m³ d'eau par jour en période de crue.

Messieurs DESSE Jean-Michel et WALLE Michel ont rencontré Monsieur DELANNOY, maire de LESTREM pour parler de ce projet et faire en sorte que la ville de BETHUNE ne rejette pas ses eaux dans la Lawe.

Monsieur le Président demande à prendre une délibération pour indiquer à Monsieur le Préfet que la commune n'a été ni informée, ni associée à l'enquête publique qui a été réalisée et s'élève contre ce changement d'exutoire et les problèmes qui en découleront. Cette délibération sera transmise à la direction de l'environnement, à la ville de BETHUNE et aux communes voisines du Bas Pays.

A l'unanimité, les membres du conseil sont d'accord.

Monsieur DE JONCKHEERE Alain souhaite savoir pourquoi l'Arbre de Noël a lieu le samedi et non plus le dimanche après midi.

Monsieur ASSELINEAU Franck lui indique que Monsieur GODART Jacky, Président du Comité des Fêtes de VIEILLE CHAPELLE, souhaitait faire un partenariat avec l'Amicale Laïque.

En effet, l'Amicale Laïque fait son spectacle de Noël le samedi 13 décembre au matin et l'après midi, c'est le Comité des Fêtes qui va prendre le relais en offrant un goûter aux enfants puis un spectacle de Noël.

Cela va donc permettre de « conserver » les enfants et les parents sur une même journée sans être obligé de les faire revenir le lendemain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.